



## La retraite un choix de société !

Augmenter les salaires, pas l'âge de départ à la retraite, c'est possible et urgent !



### POUR LA CGT IL FAUT SANS PLUS ATTENDRE :

- abandonner cette réforme;
- un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein;
- des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité;
- assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète;
- élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète;
- indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix;
- prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi;
- une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.



« Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. » Extrait du premier discours d'Ambroise Croizat, fondateur avec le CNR de la Sécurité Sociale en tant que Ministre du Travail



Macron et le gouvernement nous attaquent toutes et tous.

## La réforme Macron 2022 et ses conséquences, ce que l'on sait...

**Calendrier :** entrerait en vigueur dès « l'été 2023 » (Emmanuel Macron, 3 juin 2022).

**Méthode :** une réforme paramétrique qui change un ou des paramètres du système actuel, par exemple l'âge de départ, le nombre de trimestres nécessaires, etc...).

### Mesures :

- Report de l'âge légal de 62 ans à 65 ans.
- Suppression des régimes spéciaux.
- Révision des « Eléments de solidarité ».
- 1100 € de pension minimum pour une carrière complète.



Génération	Age de départ
1961	62 ans et 4 mois
1962	62 ans et 8 mois
1963	63 ans
1964	63 ans et 4 mois
1965	63 ans et 8 mois
1966	64 ans
1967	64 ans et 4 mois
1968	64 ans et 8 mois
1969	65 ans

Dès 2023, l'allongement se ferait de 4 mois par an jusqu'à la génération de 1969



## Financer de bonnes retraites, c'est possible !

Selon une étude un peu ancienne du Conseil d'Orientation des Retraites COR : il faudrait 100 à 120 milliards d'euros en 2050 (5 à 6 points de PIB actuel) pour financer un système de retraites par répartition garantissant :

- une ouverture de droits à retraite à 60 ans,
- une indexation sur les salaires.

### Pour cela, il faut modifier la répartition des richesses

- Le passage du taux de chômage à 7,4% en 2022 dégagerait 10 milliards d'euros.
- Une augmentation des salaires de 3,5% dégagerait 6,5 milliards d'euros.
- L'augmentation du point d'indice de la fonction publique : 6 milliards d'euros.
- L'intégration des primes dans la fonction publique : 6 milliards d'euros.
- L'égalité salariale femmes-hommes : 5,5 milliards d'euros.
- La lutte contre la fraude des employeurs aux cotisations sociales rapporterait au minimum 1 à 2 milliards d'euros par an (source ACOSS).

Toutes et tous mobilisé-e-s contre ce recul social sans précédent !